

MÉMOIRE - CONTENU

Le mémoire doit comporter :

- un **sommaire** indiquant l'ensemble des titres et sous-titres développés ;
- une **introduction**, qui en annonçant le plan, pose les termes de la problématique ;
- un **développement construit** ;
- une **conclusion** qui, sous forme d'autocritique, expose les résultats obtenus ainsi que les pistes dégagées ;
- la présentation des **sources** et des **imprimés à valeur de source** ;
- une **bibliographie** respectant les normes de présentation en vigueur ;
- des **annexes** (celles-ci recueillent les documents et les analyses qui ont servi au mémoire ; à la compréhension de la méthode tels que les questionnaires, les extraits d'entretiens ou de dossiers administratifs, tableaux statistiques) ;
- des **illustrations** (schémas, dessins, photographies, tableaux...) ;
- des **notes de bas de page** (celles-ci contiennent les références convoquées dans le corps de texte).